



Y A T IL UN RECOURS POSSIBLE DANS MON CAS

Par **THIOUX**, le **28/04/2010** à **12:38**

Un immeuble de 17 appartements va se construire à côté de ma maison. Les plans du cadastre qui ne sont pas à jour montre que l'immeuble va se trouver en limite de propriété soit accolé à ma maison. Par contre le panneau annonçant la construction laisse apparaître un écart entre ma maison et le nouveau bâtiment. y a-t-il un recours possible ? car je crains que ma maison ne soit fragilisée : ce nouveau bâtiment va comporter un parking souterrain dont les fondations seront très en dessous des miennes. J'ai fait un courrier recommandé à la Mairie de ma commune pour signaler cet état de fait, ainsi qu'un courrier recommandé au bénéficiaire du permis ; je suis dans les 2 mois de recours des voisins qui se termine le 3/05/10 ; j'ai écrit le 15/04/10 ; je n'ai obtenu aucune réponse. J'ai vu sur Internet que pour qu'il soit possible de déposer un recours contentieux par la suite, il fallait notifier le recours gracieux ; qu'est-ce que cela signifie et comment rédiger ce courrier ?
Merci de vos prochains conseils

Par **zola**, le **28/04/2010** à **14:53**

bonjour
je vous conseille de faire constater cet état des choses par un expert.

Par **THIOUX**, le **29/04/2010** à **12:20**

Bonjour
merci d'avoir répondu ; je vais faire appel à un huissier dès le commencement des travaux afin qu'il fasse une expertise de ma maison